

# Migrations terminologiques : parcours et territoires du sens

*Ali Reguigui*

*Université Laurentienne (Canada)*

---

**Résumé :** La migration terminologique est une question de sens. Ainsi, une langue acquiert, par mutations sémantiques endogènes et exogènes ou par réorganisations morphologiques et morphosyntaxiques, une ou plusieurs significations nouvelles. Dans cet article, nous analyserons les processus par lesquels se réalisent les changements ou les mutations sémantiques. Tout d'abord, la néologie sémantique est le produit d'une opération cognitive et, de ce fait, elle s'intègre dans le domaine des procès de l'esprit. Ensuite, elle se manifeste par la mobilité et, dans cette perspective, elle doit avoir des trajectoires bien délimitées. Nous nous proposons d'analyser ces questions à la lumière du lexique technoscientifique de langue arabe.

**Mots-clés :** langue; parole; morphologie; morphosyntaxe; synchronie; diachronie; migration terminologique; néologie sémantique

**Abstract:** Terminological migration is a matter of meaning. Thus, a language acquires, by endogenous and exogenous semantic changes or by morphological and morphosyntactic reorganization, one or several new meanings. This paper analyzes the processes by which semantic changes or mutations are carried out. First, semantic neology is the product of a cognitive operation, and as such pertains to mental processes. Secondly, it materializes by means of mobility, so it must have clearly delimited trajectories. We propose to analyze these questions in light of the technoscientific lexicon of the Arabic language.

**Key words:** language; speech; morphology; morphosyntax; synchrony; diachrony; terminological migration; semantic neology

La langue arabe, grâce à la traduction, l'adaptation, l'assimilation et l'invention était, au Moyen Âge, le maillon qui a permis au monde moderne d'avoir accès aux savoir persans, grecs, hindous et arabes. Durant plusieurs siècles, l'arabe était la source incontournable de la science et de la technique. Elle était alors florissante et aucune notion, aucun concept ne semblait entraver son évolution<sup>1</sup>. Ce fut ensuite le tour de l'Occident de bâtir sur ces connaissances et d'amener le monde à de nouvelles frontières. Pendant ce temps, la langue arabe était dépassée. Aujourd'hui, et depuis quelques décennies, le monde arabe connaît une période de renaissance et un intérêt renouvelé vers le progrès et le développement scientifique et technique. La langue est devenue une affaire d'État et des projets d'aménagement linguistique ont vu le jour au Moyen-Orient comme au Maghreb. Ces projets se sont traduits par des politiques – portant sur le statut de la langue de même que sur son corpus – qui ont affecté le cours du développement des sociétés arabes. Le corpus, principalement sous sa composante lexicale, a monopolisé la quasi-totalité des énergies déployées en matière d'aménagement, puisque c'est le lexique et les moyens dont dispose la langue pour faire face au développement qui retiennent l'attention par défaut. Il suffit de faire le tour des milliers d'écrits sur l'aménagement linguistique dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement pour s'en rendre compte<sup>2</sup>.

Dans toutes les langues, le lexique subit des changements continus compte tenu des développements sociaux, scientifiques et techniques que connaissent les sociétés. Ces développements sont d'autant plus importants aujourd'hui étant donné le contexte de globalisation facilité par la masse-médiatisation. Ainsi, les langues se trouvent à

---

<sup>1</sup> Roshdi Rashed (dir.), *Histoire des sciences arabes*, Tomes 1-3, Paris, Seuil, 2003.

<sup>2</sup> Jacques Leclerc, *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, 2012, e] <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/danemark.htm>, consulté le 27 août 2012.

adopter, à adapter et à restructurer des formes endogènes et exogènes pour répondre aux besoins sans cesse renouvelés de la dénomination des nouvelles et même des vieilles découvertes ou des nouvelles tendances sociales. Mais, la migration des formes n'est qu'un prétexte pour véhiculer le sens qui, par ailleurs, peut se transporter par lui-même sans l'aide du véhicule de la forme. Étant donné que, en fin de compte, tout n'est que sens, nous envisagerons la question sous l'angle de la néologie sémantique.

La néologie sémantique est le procédé par lequel une langue acquiert, par mutations sémantiques internes ou par réorganisation syntaxique, ou par recours à une autre langue, une ou plusieurs significations nouvelles. Ainsi, intervient-elle aux frontières des axes de la synchronie et de la diachronie et met-elle à contribution l'opposition langue/parole. Le changement sémantique se situe donc aux confluent de deux états synchroniques de la langue et il s'explique par l'opposition entre le caractère limité des moyens morphologiques, morphosyntaxiques et syntaxiques dont dispose la langue et le caractère illimité des réalités à exprimer.

Dans cet article, nous nous proposons d'étudier qualitativement les divers procédés sémantiques qui permettent à la langue de répondre aux besoins de la dénomination. Nous articulerons notre démarche autour de deux axes, celui de la néologie sémantique interne et celui de la néologie sémantique externe et nous nous servirons de la langue arabe comme champ d'analyse.

## **1. Néologie sémantique interne**

La néologie sémantique interne se caractérise par l'apparition d'une nouvelle acception dans le cadre d'une même séquence phonologique. Elle se différencie des autres formes par le fait que le matériau signifiant

utilisé comme base est déjà préconstruit dans le lexique en tant que lexème, et que celui-ci est constitué en une nouvelle unité significative sans que la structure morphophonologique ou la combinatoire intra-lexématique ne soient modifiées<sup>3</sup>.

Le mouvement substantiel de la néologie sémantique interne montre l'importance de ce procédé comme facteur d'enrichissement et d'économie linguistique. C'est grâce à la connotation sous toutes ses formes que la langue parvient à en exprimer autant de significations avec proportionnellement si peu de formes<sup>4</sup>. Le parcours sémique des formes oscille entre un état de dénotation et un état de connotation, l'usage déplaçant le rapport dénotatif entre la forme et un sens à un rapport connotatif entre cette forme et un autre sens. Le premier rapport devient, de ce fait, concomitant du deuxième. Il peut aussi disparaître ou tomber en désuétude, faisant place à une nouvelle dénotation. Le premier sens peut se modifier ou évacuer sa forme pour migrer à une autre. C'est cette négociation des formes et des sens, reflet de la dynamique du lexique, qui permet à la langue d'évoluer.

Poser la question dans cette perspective nous amène à analyser les processus par lesquels se réalisent les changements ou mutations sémantiques. Tout d'abord, la néologie sémantique est le produit d'une opération mentale qui s'intègre dans le domaine des procès de l'esprit, à savoir, entre autres, la métaphore et la métonymie. Ensuite, elle se manifeste par la mobilité en fonction de trajectoires bien délimitées. Enfin, elle se caractérise par la translation notionnelle suivant des principes translatifs. Ces caractéristiques permettent à la terminologie de se régénérer.

---

<sup>3</sup> Louis Guilbert, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, 1975.

<sup>4</sup> Abou Al-Fath Outhman Ibn Jinnī, *Kitābou Al-khaṣā'isī Fī 'Ilmi 'ouṣūli Al-'Arabiyyati* (Livre des spécificités de l'étymologie de la langue arabe), tomes 1-3, Le Caire/Beyrouth, Maison du Livre Arabe, 1913.

### 1.1. Fondements cognitifs

Toute opération mentale portant sur le sens du monde qui nous entoure ou que nous concevons et fabriquons se fonde sur des processus qui nécessitent son appréhension, son analyse, sa déconstruction, sa construction et sa synthèse en sa quintessence conceptuelle. Ainsi, nous postulons que cette opération se réalise par une analyse sémique qui implique une activité cognitive. Guilbert remarque que « le processus de changement sémantique se ramène à une démarche générale de la pensée qui fonde la désignation des choses par des mots sur une série de catégorisations abstraites ou figures<sup>5</sup> ».

Cette démarche générale de la pensée œuvrant les mutations sémantiques, qui s'effectuent à travers la mobilité au sein d'un domaine ou d'un sous-code linguistique donné à un autre, ou d'une catégorie notionnelle à une autre, se réalise nécessairement par le truchement de la métaphore ou de la métonymie.

La métaphore « définit le changement par l'application du nom spécifique d'une chose à une autre chose en vertu d'un caractère commun qui permet de les évoquer l'une par l'autre<sup>6</sup> ». Dans la métaphore, l'approche néologique s'effectue par rapprochement de similarité de ou comparaison<sup>7</sup>. Celle-ci se fonde sur des associations d'ordre analogique, c'est-à-dire le procédé qui consiste à attribuer un nouveau sens à un terme en raison de la ressemblance fonctionnelle ou formelle de son référent

---

<sup>5</sup> Louis Guilbert, *La créativité lexicale*, op. cit., p. 70.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Louis Guilbert, « La relation entre l'aspect terminologique et l'aspect linguistique du mot », dans Guy Rondeau et Helmut Felber (dir.), *Textes choisis de terminologie. I. Fondements théoriques de la terminologie*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1981, p. 185-197.

avec une réalité différente<sup>8</sup>. Par exemple, les termes /markab/ = « animal servant de moyen de locomotion, embarcation » et /markaba/ = « navette spatiale » sont associés en raison d'une analogie fonctionnelle, tandis que les termes /qīṭa:r/ = « caravane de chameaux, train – suite de wagons » et /qa:ṭira/ = « tête de file de caravane de chameaux, locomotive », le sont en raison d'une analogie formelle.

L'analogie peut porter sur la forme et la fonction à la fois. Les exemples de /qīṭa:r/ et de /qa:ṭira/, en dépit du fait de leur établissement sur la base de l'analogie de forme, sont aussi établis sur la base de l'analogie de fonction (moyen de locomotion et tête de file).

La métonymie, deuxième procès de l'esprit, est le phénomène linguistique par lequel s'effectue un transfert de désignation d'un concept à un autre en vertu d'une relation de contiguïté entre les deux concepts. La métonymie se base sur des rapports qui existent entre les choses dans la réalité<sup>9</sup>. Ces rapports sont perceptibles au niveau de la composante sémique. Parmi les rapports métonymiques, nous pourrions citer les cas suivants : (a) rapports de cause à effet : /ḥaṣa:d/ = « action de récolter et résultat de l'action »; (b) rapports de contenant à contenu : /maktab/ = « bureau (espace et meuble) et école<sup>10</sup> »; (c) rapports de la partie au tout : /ʔa:la ḥa:siba/ → /ḥa:siba/ = « machine à calculer » → « calculatrice ».

<sup>8</sup> Rosa Alber-Dewolf, *Étude sur la création néonymique. Analyse comparée des procédés morphologiques et morphosyntaxiques de formation des termes du domaine de la spectroscopie en anglais, en allemand, en français et en russe*, Québec, PUL, GIRSTERM, coll. « Thèses et Mémoires », 1984.

<sup>9</sup> Jean Dubois et coll., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994; Louis Guilbert, « La relation... », *op. cit.*

<sup>10</sup> Ces exemples peuvent paraître étranges pour un non arabophone puisque, apparemment, les termes français n'ont pas de rapport sémantique évident entre eux. Toutefois, pour pouvoir comprendre ces exemples, il faut remarquer que les termes arabes partagent la même racine [ktb] qui véhicule grossièrement la notion d'écriture. Cette racine commune va donc fonder les rapports sémantiques entre ces termes. Ainsi, l'espace-bureau est un espace où l'on écrit, le meuble-bureau est un objet sur lequel on écrit et l'espace-école est un espace où l'on apprend à écrire.

Bonnard emprunte ce parcours sémique en indiquant notamment que l'esprit focalise un sème en particulier pour désigner le concept-cible<sup>11</sup>. Il s'agit donc d'une opération cognitive de décodage sémique en vertu de laquelle l'esprit effectue des sélections. Ainsi, la métonymie superpose à la désignation de la réalité une information sur la vision du monde<sup>12</sup>. Par conséquent, étant donné que la sélection sémique ne répond pas à des critères objectifs, celle-ci risque fort bien de nous renseigner sur la façon dont sont découpées les réalités du monde chez un individu ou une collectivité. Par ailleurs, le recours à la métonymie offre de nouvelles possibilités au lexique de pallier les insuffisances du vocabulaire. La langue crée ainsi les conditions de son propre renouvellement.

La néologie sémantique par relation métonymique implique donc une mutation de sens par déplacement de la perspective que nous avons sur une réalité donnée. Par exemple, le terme /milaf/ = « dossier » qui réfère, dans son sens premier, à un contenant plat en papier cartonné, subit une extension de sens quand notre perspective sur l'objet change du contenant au contenu. Ainsi, la proposition « avoir un dossier sur ou contre quelqu'un » n'active plus l'acception « contenant en papier cartonné », mais plutôt celle « d'avoir des informations ». Par ailleurs, en raison du déplacement du terme du domaine de la langue commune à ceux de l'informatique et des télécommunications, la conception du contenant elle-même change de forme impliquant ainsi de nouveaux sèmes. Ainsi, dans le domaine de l'informatique, le contenant passe d'une essence physique (papier cartonné) à une essence numérique et, en télécommunications, à une essence acoustique. Sous ces diverses

<sup>11</sup> Henri Bonnard, « L'emprunt », *Grand Larousse de la langue française*, t. 2, Paris, Larousse, 1972, p. 1579-1590.

<sup>12</sup> Michel LeGuern, *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*, Paris, Larousse, 1972.

essences, le terme /milaf/ continue de véhiculer l'acception « information » sur la base d'un rapport métonymique de contenant à contenu.

## 1.2. Parcours des termes

Les mots et les termes ne sont pas fixes. Ils subissent des modifications substantielles et formelles. Ces modifications se caractérisent souvent par la migration ou le passage de mots-formes d'un domaine d'emploi ou d'un sous-code donné à un autre moyennant des modifications sémantiques opérées par métaphore ou par métonymie. La migration terminologique suit différents parcours. Nous distinguons la terminologisation, l'emprunt terminologique, la résurgence, la lexicalisation et la syntagmation.

### 1.2.1. Terminologisation

La terminologisation est le procédé par lequel une unité lexicale ou un nom propre accède au statut de terme. Le parcours du signifiant se fait donc de la langue commune à la langue de spécialité. Nous distinguons deux processus différents. Le premier concerne l'unité lexicale et se réalise par une spécialisation basée sur une extension sémantique. Le second concerne le nom propre et se réalise par une spécialisation basée sur un acte sémique (attribution d'un sens lexical ou terminologique).

La spécialisation de l'unité lexicale est un procédé très fréquent dans les domaines de la science et de la technique. Par exemple, le terme /ðar:a/, qui désigne dans la langue générale « grain de sable », en vient à désigner « atome » dans le domaine de l'énergie atomique. La relation entre /ðar:a/ « grain de sable et atome » est fondée sur un rapport de contiguïté au niveau de leur propriété substantielle caractérisée par la dureté. Cette même analyse vaut pour le terme /nawa:t/ qui désigne

à la fois le « noyau d'un fruit et le noyau atomique ». Ainsi, /ðar:a/ et /nawa:t/ forment, avec leurs dérivés, des doublets en concurrence. Par exemple, les termes /qunbula ðir:ij:a/ = « bombe atomique » et /qunbula nawawij:a/ = « bombe nucléaire » ont la même acception.

Quant à la spécialisation du nom propre ou anthroponymisme, elle consiste dans la migration du signifiant de la catégorie du nom propre à la catégorie du nom commun en affectant le nom (patronyme) de l'inventeur ou du découvreur à l'invention ou à la découverte. Par exemple, les termes RT-101<sup>13</sup> : /ða:hirat ba:rkha:wzin/ = « effet de *Barkhausen*<sup>14</sup> », TS-147 : /ʔixtiba:r aʃ:ad biṭari:qat ʃa:rbi:/ = « essai de *Charpy*<sup>15</sup> » portent le patronyme de l'inventeur. L'anthroponymisme consiste en une cristallisation de la définition. C'est ainsi qu'il occupe généralement la place du déterminant (ou expansion) dans le syntagme terminologique.

En arabe, dans les domaines scientifiques et techniques, ce procédé relève généralement de l'emprunt. D'ailleurs, l'un des rares exemples arabes qui atteste de ce procédé est récupéré par emprunt. C'est le cas du terme *algorithme* qui est initialement dérivé par emprunt à l'arabe du patronyme /alxawa:rizmi:/ et qui a été réemprunté par l'arabe sous la forme /xawa:rizmij:a/<sup>16</sup>. Contrairement aux domaines

<sup>13</sup> Les sigles accompagnés de chiffres indiquent le code du dictionnaire et le numéro du terme. RT = *Radio et télévision*, TS = *Techniques de la soudure*, MP = *Matériaux plastiques*.

<sup>14</sup> A.M. (Abd Al-) Wahid, *Radio et télévision*, Série Dictionnaire Technique, Le Caire/ R.D.A., Al-Ahram/Leipzig, 1980.

<sup>15</sup> A.M. (Abd Al-) Wahid, *Technique de la soudure*, Série Dictionnaire Technique, Le Caire/ R.D.A., Al-Ahram/Leipzig, 1982.

<sup>16</sup> Le terme « algorithme » dérive du patronyme de l'auteur persan Al-Khawarizmi (né vers 780 et mort vers 850). Celui-ci a rédigé en langue arabe le premier traité d'algèbre. Le terme « algèbre » est emprunté au mot arabe *Al-Jabr* utilisé pour dénommer la complétion (Roshdi Rashed, *D'al-Khwarizmi à Descartes. Études sur l'histoire des mathématiques classiques*, Paris, Hermann, 2011).

scientifiques et techniques qui témoignent de la dominance de l'emprunt en langue arabe en matière d'anthroponymisme, dans les autres domaines (politique, philosophie, littératures, etc.), ce sont plutôt les ressources internes de la langue qui prévalent.

### *1.2.2. Emprunt terminologique*

L'emprunt terminologique est le procédé par lequel une langue de spécialité emprunte à une autre langue de spécialité un terme moyennant une modification sémantique. Ici, nous parlerons d'homonymie. En effet, en terminologie, la séquence phonique ou graphique qui désigne deux notions constitue autant de termes (homonymie). Ce procédé est courant en langues de spécialité (Lsp). Par ailleurs, assez souvent aussi, certains domaines empruntent des termes à d'autres domaines, sans modification sémantique. Nous parlerons dans ce cas de recoupement. Par exemple, le terme /xalij:a/ exprime la notion de « ruche » dans le domaine de l'apiculture et celle de « cellule » dans le domaine de la biologie. Le terme /ðira:ʕ/ exprime, quant à lui, la notion de « bras » dans le domaine de la physionomie et celle de « levier » ou de « bras mécanique » dans le domaine de la machinerie. Comme on peut le voir, ces emprunts d'un domaine à un autre sont conditionnés par un rapport de ressemblance.

### *1.2.3. Résurgence*

Procédé préféré des puristes arabes, la résurgence, qui puise dans le patrimoine linguistique arabe, consiste à ressusciter un mot du vieux fonds lexical et à lui insuffler une nouvelle vie en l'investissant d'une acception moderne comme c'est le cas des termes /qīṭa:r/ et /qa:ṭīra/ cités plus haut. Ce procédé a donné quelques néologismes en biochimie, en astronomie, en philosophie, en logique, etc. Par exemple, le vieux

terme /*ṣahm*/ exprimant la notion de « graisse » s'est vu attribué une nouvelle acception en biochimie, celle de « lipides », en utilisant la forme plurielle /*ṣuḥu:m*/; le terme /*zuḥal*/, désignant « saturne » en astronomie, a été dérivé du vieux verbe /*zaḥala*/ exprimant l'action de s'enlever et de s'éloigner de son lieu; le vieux terme /*ḥads*/, exprimant la notion de « la vitesse du passage de la compréhension à la déduction », en est venu à exprimer la notion d'« intuition » en philosophie. Cela dit, la résurgence est un procédé très érudit puisqu'il exige des connaissances historiques étendues en matière de langue et beaucoup de temps de recherche et d'analyse pour être applicable. Quand on sait que, dans le domaine de la néologie, le temps est un facteur important, il est clair qu'il y a incompatibilité entre les exigences de la néologie et celles de la résurgence en termes de temps. D'ailleurs, cette question a longtemps divisé la communauté des chercheurs et a opposé les puristes aux modernistes, les lexicologues aux traducteurs et aux spécialistes des domaines<sup>17</sup>. Pour notre part, nous faisons état de ce procédé comme moyen possible de créer du nouveau sens. Il n'est pas complètement condamnable puisqu'il a permis de créer de bons néologismes. Mais toute polémique finit par se régler sur la scène des usagers et de l'opinion publique.

#### 1.2.4. *Lexicalisation*

La lexicalisation n'intéresse la terminologie que dans la mesure où elle constitue un indice du degré de diffusion d'un terme. La lexicalisation est le processus par lequel un terme passe dans la langue commune. La lexicalisation s'accompagne généralement par une perte sémique.

---

<sup>17</sup> Pour plus d'information sur la polémique entourant la résurgence, voir Rached Hamzaoui, *L'Académie de langue arabe du Caire. Histoire et Œuvre*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1975, p. 437-450.

En fait, « aspirine » ne veut pas dire exactement la même chose selon qu'on l'emploie dans la langue commune ou dans la langue de spécialité. Ainsi, « aspirine » serait un médicament pour soulager les maux de tête, alors qu'en langue de spécialité, il s'agirait d'un mélange chimique de telle composition, de tel dosage et de telles propriétés. Le passage du terme dans la langue commune s'effectue généralement par la focalisation des sèmes fonctionnels. Les sèmes compositionnels demeurent dans les attributions des langues de spécialité.

#### *1.2.5. Syntagmation*

La néologie sémantique peut amener des formes autonomes à converger pour constituer une nouvelle unité terminologique qui résulte en une perte d'autonomie de ces formes et un passage du domaine de la syntaxe au domaine de la morphosyntaxe. Ce procédé, qu'on appelle communément syntagmation, vise à créer en vertu de matrices terminogéniques<sup>18</sup> de nouvelles significations dans le cadre d'un matériel linguistique déjà existant. La syntagmation use de moyens morphosyntaxiques qui associent directement ou indirectement (par jonction prépositionnelle) deux ou plusieurs séquences phonémiques ou graphiques dans une nouvelle signification dont le signifiant est complexe et dont le signifié n'est généralement pas la somme de ses composants. À ce titre, la syntagmation se situe aux confluent de la syntaxe, du lexique et de la sémantique<sup>19</sup>. À titre d'exemples, MP-1078 :

---

<sup>18</sup> André Clas, « Les lexiques thématiques (Lexis) », dans André Clas (dir.), *Projet de lexiques spécialisés (Lexis) et dictionnaires monolingues. Guide de recherche en lexicographie et terminologie*, Paris, ACCT, 1985, p. 57-70; André Clas, « Sur les binominaux juxtaposés », *Lebende Sprachen*, vol. 32, n° 3, 1987, p. 120-121.

<sup>19</sup> Ali Reguigui, *Anatomie des syntagmes terminologiques arabes. Analyse formelle et quantitative*, Sudbury, Série monographique en sciences humaines 8 / Human Sciences Monograph Series 8, 2002.

/ʃadx ʔizha:di:/ = « fissure de contrainte<sup>20</sup> » et RT-271 : /xamd hariʒ/ = « amortissement critique<sup>21</sup> ». Dans ces exemples, la signification du syntagme terminologique n'est pas le résultat d'une opération arithmétique impliquant le sens de ses constituants. Elle répond à des considérations conceptuelles, syntaxiques, sémantiques et logiques.

## 2. Néologie sémantique externe

Jusqu'ici, nous avons traité des procédés de néologie sémantique qui font appel à des ressources internes. Avec la néologie sémantique externe, soit l'emprunt aux langues étrangères sous toutes ses formes, nous en arrivons aux ressources externes de la néologie arabe. L'emprunt a, en arabe, comme dans toutes les autres langues d'ailleurs, plusieurs facettes. Mis à part le calque, qui est de l'ordre de la néologie sémantique par traduction littérale et relève par conséquent de l'emprunt, l'emprunt intégré et l'emprunt intégral ont ceci de plus par rapport au calque qu'ils importent tous les deux de nouvelles formes lexicales. En dernier lieu, l'emprunt intégral monopolise le plan de la néologie phonologique et, par conséquent, graphique qui accompagne le terme d'emprunt (quand les deux langues ont le même système graphique).

L'emprunt linguistique – emprunt culturel<sup>22</sup>, emprunt dénotatif<sup>23</sup>, emprunt de chose<sup>24</sup> – est un phénomène de migration culturelle qui

<sup>20</sup> Al-Hamdi Yasin Desouki, *Matériaux plastiques*, Série Dictionnaire Technique, Le Caire/ R.D.A., Al-Ahram/Leipzig, 1980.

<sup>21</sup> A.M. (Abd Al-) Wahid, *Radio...*, *op. cit.*

<sup>22</sup> Bloomfield, Leonard, *Le langage*, traduit de l'anglais par J. Gazio, Paris, Payot, 1970 [1933].

<sup>23</sup> Louis Guilbert, « La dérivation syntagmatique dans les vocabulaires scientifiques et techniques », *Les langues de spécialité. Analyse linguistique et recherche pédagogique*, Actes du Stage de Saint-Cloud : 23-30 novembre 1967, Strasbourg, AIDELA, 1970, p. 116-125.

<sup>24</sup> Jean-Claude Boulanger, « Néologie et terminologie », *Néologie en marche, série B : langues de spécialités*, n° 4, 1978, p. 5-127.

consiste à emprunter des traits d'une langue différente. En cela, la migration des termes d'une langue à l'autre est souvent accompagnée des objets et des pratiques qu'ils dénomment.

Sur le plan strictement linguistique, Guilbert caractérise l'emprunt par l'état de rejet que suscite dans la langue receveuse la migration d'une forme linguistique conforme à un autre système<sup>25</sup>. Boulanger, pour sa part, considère l'emprunt comme un procédé de néologie caractéristique des langues de spécialité qui peut impliquer une autre langue vivante ou morte et porter sur des signifiants complets ou des éléments affixaux<sup>26</sup>. À ces éléments d'emprunt, Darbelnet ajoute le calque de même que des faits de syntaxe, des métaphores et des caractères typographiques<sup>27</sup>. Enfin, Rondeau classe sous l'emprunt la migration des signifiés d'une langue vers des signifiants d'une autre langue<sup>28</sup>.

Il existe, en arabe, trois grands types d'emprunts, qui sont par ailleurs connus des autres langues<sup>29</sup>. D'abord, nous examinerons le calque. Ensuite, nous analyserons l'emprunt intégré. Enfin, nous nous attarderons sur l'emprunt intégral.

---

<sup>25</sup> Louis Guilbert, « La dérivation... », *op. cit.*

<sup>26</sup> Jean-Claude Boulanger, « Néologie... », *op. cit.*

<sup>27</sup> Jean Darbelnet, « La norme lexicale et l'anglicisme au Québec », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec, Publication du Ministère des Communications du Québec, 1983, p. 603-624.

<sup>28</sup> Guy Rondeau, « La normalisation linguistique, terminologique et technique au Québec », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec, Publication du Ministère des Communications du Québec, 1983, p. 415-434.

<sup>29</sup> Ali Reguigui, « Emprunt et normalisation en langue arabe », *Langues et Linguistique*, n° 12, 1986, p. 197-227.

## 2.1. Calque

Selon Deroy, le calque est caractéristique des sociétés hautement bilingues et il reflète l'étendue sociale de la bilinguisme<sup>30</sup>. Ainsi, si le bilinguisme touche seulement la couche cultivée de la société, les calques produits seront surtout de nature savante et littéraire. S'il touche les autres couches aussi, il y aura nécessairement des calques de nature populaire. Le calque est l'emprunt par traduction littérale d'une unité terminologique complexe. La traduction littérale débouche souvent sur une transposition de la structure syntaxique dans le système de la langue emprunteuse. Selon Humbley, le calque est la reproduction d'une structure lexicale étrangère avec des éléments de la langue emprunteuse<sup>31</sup>. Il s'agit donc d'une hybridation composée d'un moule structurel étranger rempli d'éléments lexicaux indigènes, ou, comme le spécifie Boulanger, le remplacement d'un signifiant de forme étrangère par un signifiant ancien ou nouveau de forme nationale pour dénommer soit un signifié totalement étranger, soit un signifié déjà fonctionnel dans une langue donnée, soit un signifié lui-même nouveau dans cette langue<sup>32</sup>.

Les études font état de beaucoup de calques. La présence de la structure déterminé/déterminant en arabe et en français constitue un facteur qui facilite le calque. Les formes qui font l'objet du calque sont généralement les syntagmes terminologiques et les mots composés. La tendance au calque, qui se traduit souvent par la traduction d'une forme affixale

---

<sup>30</sup> Louis Deroy, *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres, 1956.

<sup>31</sup> John Humbley, « Vers une typologie de l'emprunt linguistique », *Cahiers de Lexicologie*, vol. 25, n° 2, 1974, p. 46-70.

<sup>32</sup> Jean-Claude Boulanger, « Le miroir aux alouettes en intelligence artificielle », *Meta (Actes du colloque de Paris sur la fertilisation terminologique dans les langues romanes)*, vol. 32, n° 3, 1987, p. 326-331.

dans la langue de départ par une forme lexicale dans la langue d'arrivée, est un phénomène de terminologie traductionnelle<sup>33</sup>. En arabe, cela résulte en une hypertrophie syntagmatique. Par exemple, le terme MP-182 : /ʃab: biṭ:ard almarkazi:/ (coulage + avec + fuge + central) provient de « coulage centrifuge »; le terme MP-1180 : /raqi:qa wa:hiḍatu l-ʔit:iʒa:h/ (stratifié + unique + orientation) = « stratifié unidirectionnel <sup>34</sup> ». La structure arabe suit ainsi la structure française signifiant par signifiant.

## 2.2. Emprunt intégré

Quant à l'emprunt intégré, il est le procédé par lequel la langue arabe sélectionne ou crée une nouvelle racine à partir de la structure consonantique du mot étranger et l'attribution à cette nouvelle racine d'un schème. L'emprunt intégré, ainsi conçu, peut dès lors se comporter en unité endogène à part entière. Il peut ainsi bénéficier d'un champ sémantique qui lui est propre par le biais du paradigme schémique correspondant au schème auquel il s'intègre. Il va sans dire que si la structure consonantique du mot étranger présente certains phonèmes qui n'ont pas d'équivalents en arabe, ces phonèmes seront transformés dans les phonèmes arabes les plus proches. Ainsi, par exemple, le phonème /v/ deviendra /f/, comme dans MP-822 : /bu:ti:ra:l albu:li:fī:ni:l/ = « butyral de polyvinyle<sup>35</sup> » et le phonème /p/ deviendra /b/, comme dans le terme MP-415 /ʔi : θi:li:n bru:bi:li:n mufalwar/ = « éthylène-propylène fluorée <sup>36</sup> », etc. Parfois, l'arabe distingue, dans une voyelle étrangère syllabique ou en début de syllabe, une forme composée

<sup>33</sup> Ali Reguigui, « Le rôle de la terminologie traductionnelle en aménagement linguistique dans le contexte moderne », *Langues et Linguistique*, n° 14, 1988, p. 277-301.

<sup>34</sup> Al-Hamdi Yasin Desouki, *op. cit.*

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> *Ibid.*

d'un coup de glotte et d'une voyelle. Le coup de glotte représente une consonne en arabe. C'est l'occlusion qui précède le moment de l'explosion d'air. Ainsi, nous pouvons avoir le processus suivant : /o/ → /ʔu:/ comme dans « oxyde » → /ʔu:ksi:d/ et /e/ → /ʔi:/ comme dans, « éthylène » → /ʔi:θi:li:n/. Dans la tradition linguistique arabe, l'emprunt intégré ou naturalisé est la forme d'emprunt privilégiée. Il est traité comme une unité native, un mot arabe de plein droit<sup>37</sup>, comme l'illustrent les exemples suivants : TS-765 : /ʔaksada/ = « oxydation<sup>38</sup> » et MP-415 : /ʔi:θi:li:n bru:bi:li:n mufalwar/ = « éthylène-propylène *fluoré*<sup>39</sup> ».

### 2.3. Emprunt intégral

Finalement, l'emprunt intégral se caractérise par l'adoption sous forme translittérée ou originale du mot étranger. L'emprunt intégral avec translittération concerne surtout les xénismes, les terminologies de la chimie, de la botanique et des technologies de pointe. L'emprunt intégral sous forme originale se retrouve surtout en mathématique, en recherche scientifique et dans tout ce qui a trait à la symbolisation technoscientifique (voir 2.3.2. *emprunt alphabétique*)<sup>40</sup>.

L'emprunt intégral est un trait remarqué dans le lexique technoscientifique arabe. Nous distinguons quatre types d'emprunts intégraux : l'emprunt phonétique, l'emprunt alphabétique ou graphique, l'emprunt lexématique et l'emprunt syntagmatique.

<sup>37</sup> Abou Al-Fath Outhman Ibn Jinnī, *op. cit.*

<sup>38</sup> A.M. (Abd Al-) Wahid, *Technique...*, *op. cit.*

<sup>39</sup> Al-Hamdi Yasin Desouki, *op. cit.*

<sup>40</sup> Ahmed Lakramti, *Difficultés d'apprentissage en mathématiques, qui sont en relation avec différents aspects de la langue d'enseignement (l'arabe) au Maroc*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 1987.

### 2.3.1. *Emprunt phonétique*

L'emprunt phonétique se caractérise par l'acceptation, dans le système de la langue, d'un phonème étranger. Ce genre d'emprunts accompagne généralement les internationalismes (terminologie de la chimie et de la botanique) et les anthroponymismes qui ont en commun le fait qu'ils sont considérés comme des noms propres. Selon Humbley, il est possible, en principe, d'emprunter au niveau phonétique uniquement (prononcer un toponyme, par exemple, selon le système de la langue prêteuse), mais en pratique ces emprunts passent par le niveau lexical<sup>41</sup>. Pour le cas de l'arabe, l'emprunt phonétique implique la création, au niveau du système, d'un graphème pour répondre aux besoins de la transcription et de la production. Ainsi, nous rencontrons des « néo-phonèmes » et, par conséquent, des « néographèmes » pour les phonèmes qui n'ont pas de correspondants en arabe. Par exemple, le phonème /p/ sera transcrit par le néographème [پ] et le phonème /v/ le sera par le néographème [ف]. Cela donnera, dans le cas du phonème /p/, le terme MP-490 : /pu:li: ʔi:θi:li:n ʕa:li: alkaθa:fa/ = « polyéthylène à haute densité<sup>42</sup> » et dans le cas du phonème /v/, le terme RT-156 : /vulʔij:at alʔinhija:r/ = « tension de rupture<sup>43</sup> ».

### 2.3.2. *Emprunt alphabétique*

L'emprunt alphabétique s'exprime par le transfert, dans sa ou leur forme latine, d'une ou de plusieurs lettres de l'alphabet latin. Ces lettres sont généralement des indications de formes d'objets, des abréviations de syntagmes en position de déterminant syntagmatique ou des symboles mathématiques ou chimiques. Ce procédé est devenu

<sup>41</sup> John Humbley, *op. cit.*

<sup>42</sup> Al-Hamdi Yasin Desouki, *op. cit.*

<sup>43</sup> A.M. (Abd Al-) Wahid, *Radio..., op. cit.*

nécessaire parce que le système d'écriture arabe n'offre pas la possibilité de symbolisation scientifique sans risque d'ambiguïté, d'autant plus qu'il n'y a aucun moyen d'obtenir des majuscules à partir des caractères arabes. Exemples : TS-1078 : /waṣla taqa:bulij:a ʔala: fakl T/ = « joint en T » et TS-1104 : /liha:m bi ʔuslu:b TIG/ = « soudage TIG<sup>44</sup> ».

### 2.3.3. Emprunt lexématique

L'emprunt lexématique consiste en l'adoption intégrée ou intégrale par une langue (l'arabe dans notre cas) d'un lexème d'une autre langue. Il peut être total, partiel ou mixte. L'emprunt lexématique total se caractérise par l'adoption entière du lexème étranger, qu'il soit simple ou composé. Il s'agit là du procédé le plus courant en langue arabe. Par exemple, « polyester » → /pu:li: ʔistir/ ou /pu:li:jistir/, « polyéthylène » → /pu:li: ʔi:θi:li:n/ ou /pu:li:θi:li:n/.

L'emprunt lexématique partiel se caractérise par l'adoption d'une partie d'un lexème composé étranger. Ce procédé est peu fréquent en arabe, mais il commence à prendre de l'ampleur. Il est souvent porté sur les affixes. À titre d'exemple, nous trouvons dans la terminologie linguistique : « métalinguistique » → /mi:ta:luṣawi:/<sup>45</sup>.

Enfin, l'emprunt lexématique mixte se définit par l'adoption dans le même mot de deux radicaux de langues différentes. Ce procédé permet de forger beaucoup de termes en électrotechnique. Il joint des radicaux perses et des radicaux latins. Le radical de composition perse est représenté par /kahra/ = « électro- » : « électro-magnétique » → /kahramaṣṇaṭi:ṣi:/ ou /kahraṭi:ṣi:].

<sup>44</sup> A.M. (Abd Al-) Wahid, *Technique...*, *op. cit.*

<sup>45</sup> Abdelkader Fassi Fehri, *Al-Lisāniyyāt wa l-Lughā Al-ʿarabiyya* (La linguistique et la langue arabe), v. 2, Rabat, Tūbqāl, 1985.

#### 2.3.4. *Emprunt syntagmatique*

L'emprunt syntagmatique se caractérise par l'adoption par une langue d'un syntagme d'une autre langue. Il concerne essentiellement la terminologie de la chimie. Il arrive cependant que l'emprunt syntagmatique porte seulement sur une partie du syntagme. Le corpus arabe fait état de beaucoup d'emprunts syntagmatiques partiels touchant essentiellement la terminologie de la chimie. À titre d'exemple, citons MP-822 : /bu:ti:ra:l albu:li:fi:ni:l/ = « butyral de polyvinyle<sup>46</sup> ». L'on peut voir dans cet exemple le calque de la structure française, le remplacement de la préposition « de » par le déterminant arabe *al*, de même que la reproduction, par translittération, de tous les sons du terme français.

### Conclusion

La migration terminologique est certes un moyen d'enrichissement de la langue. Au niveau intralinguistique, elle permet à la langue de renouveler ses ressources en les insufflant d'un nouvel élan fondé sur des relations formelles et sémantiques tangibles permettant ainsi d'encoder dans les termes leur histoire et leur étymologie et établissant, par là même, un lien entre le passé et le présent. Mais, cette migration a besoin d'un cadre formel qui surveille et organise ses mouvements. Souvent se produit-il que les décideurs des différents pays arabes mènent leur travail néologique dans l'isolement territorial, sans échange avec les décideurs des autres territoires. Ce travail néologique territorialisé aboutit souvent à des situations de polysémie et de synonymie, ce qui risque de créer du brouillage notionnel et, par conséquent, communicationnel. En outre, au niveau interlinguistique, la migration terminologique favorise un échange constructif en ce sens

---

<sup>46</sup> Al-Hamdi Yasin Desouki, *op. cit.*

qu'elle permet aux cultures de se doter de l'appareillage terminologique nécessaire à leur développement. Elle permet aussi un dialogue civilisationnel. Mais elle comporte aussi des dangers. Ainsi, en matière de néologie sémantique externe, il y a le risque de tomber dans la facilité de l'emprunt au point de défigurer le lexique, la syntaxe et le phonétisme de la langue. Par exemple, l'emprunt phonétique, contrairement à l'emprunt intégré, ne favorise pas le développement du système puisqu'il signale que l'élément emprunté demeurera étranger et n'aura pas de chances de devenir productif. Par ailleurs, en l'absence de règles strictes qui guident la migration terminologique et de travail de standardisation, l'arabe risque l'anarchie terminologique. Il est donc impératif que cette migration se fasse dans un rigoureux ordre aménagemental.

## Références

- Alber-Dewolf, Rosa, *Étude sur la création néonymique. Analyse comparée des procédés morphologiques et morphosyntaxiques de formation des termes du domaine de la spectroscopie en anglais, en allemand, en français et en russe*, Québec, Presses de l'Université Laval, GIRSTERM, coll. « Thèses et Mémoires », 1984.
- Bloomfield, Leonard, *Le langage*, traduit de l'anglais par J. Gazio, Paris, Payot, 1970 [1933].
- Bonnard, Henri, « L'emprunt », *Grand Larousse de la langue française*, t. 2, Paris, Larousse, 1972, p. 1579-1590.
- Boulanger, Jean-Claude, « Le miroir aux alouettes en intelligence artificielle », *Meta (Actes du colloque de Paris sur la fertilisation terminologique dans les langues romanes)*, vol. 32, n° 3, 1987, p. 326-331.
- Boulanger, Jean-Claude, « Néologie et terminologie », *Néologie en marche, série B : langues de spécialités*, n° 4, 1978, p. 5-127.
- Clas, André, « Les lexiques thématiques (Lexis) », dans André Clas (dir.), *Projet de lexiques spécialisés (Lexis) et dictionnaires monolingues. Guide de recherche en lexicographie et terminologie*, Paris, ACCT, 1985, p. 57-70.
- Clas, André, « Sur les binominaux juxtaposés », *Lebende Sprachen*, vol. 32, n° 3, 1987, p. 120-121.
- Darbelnet, Jean, « La norme lexicale et l'anglicisme au Québec », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec, Publication du Ministère des Communications du Québec, 1983, p. 603-624.
- Deroy, Louis, *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres, 1956.
- Desouki, Al-Hamdi Yasin, *Matériaux plastiques*, Série Dictionnaire Technique, Le Caire/R.D.A., Al-Ahram/Leipzig, 1980.
- Dubois, Jean, Mathée Giacomo, Louis Guespin, Christiane Mercellesi, Jean-Baptiste Mercellesi et Jean-Pierre Mével, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994.
- Fassi Fehri, Abdelkader, *Al-Lisāniyyāt wa l-Lughā Al-ārabiyya* (La linguistique et la langue arabe), v.2, Rabat, Tūbqāl, 1985.
- Guilbert, Louis, « La dérivation syntagmatique dans les vocabulaires scientifiques et techniques », *Les langues de spécialité. Analyse linguistique et recherche pédagogique*, Actes du Stage de Saint-Cloud : 23-30 novembre 1967, Strasbourg, AIDELA, 1970, p. 116-125.
- Guilbert, Louis, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, 1975.

- Guilbert, Louis, « La relation entre l'aspect terminologique et l'aspect linguistique du mot », dans Guy Rondeau et Helmut Felber (dir.), *Textes choisis de terminologie. I. Fondements théoriques de la terminologie*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1981, p. 185-197.
- Hamzaoui, Rached, *L'Académie de langue arabe du Caire. Histoire et Œuvre*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1975.
- Humbley, John, « Vers une typologie de l'emprunt linguistique », *Cahiers de Lexicologie*, vol. 25, n° 2, 1974, p. 46-70.
- Ibn Jinnī, Abou Al-Fath Outhman, *Kitābou Al-khaṣā'isi Fi Ilmi 'ouṣūli Al-'Arabiyyati* (Livre des spécificités de l'étymologie de la langue arabe), tomes 1-3, Le Caire/ Beyrouth, Maison du Livre Arabe, 1913.
- Lakramti, Ahmed, *Difficultés d'apprentissage en mathématiques, qui sont en relation avec différents aspects de la langue d'enseignement (l'arabe) au Maroc*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 1987.
- Leclerc, Jacques, *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, 2012, <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/danemark.htm>, consulté le 27 août 2012.
- LeGuern, Michel, *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*, Paris, Larousse, 1972.
- Rashed, Roshdi, *D'al-Khwarizmi à Descartes. Études sur l'histoire des mathématiques classiques*, Paris, Hermann, 2011.
- Rashed, Roshdi (dir.), *Histoire des sciences arabes*, Tomes 1-3, Paris, Seuil, 2003.
- Reguigui, Ali, « Emprunt et normalisation en langue arabe », *Langues et Linguistique*, n° 12, 1986, p. 197-227.
- Reguigui, Ali, « Le rôle de la terminologie traductionnelle en aménagement linguistique dans le contexte moderne », *Langues et Linguistique*, n° 14, 1988, p. 277-301.
- Reguigui, Ali, *Anatomie des syntagmes terminologiques arabes. Analyse formelle et quantitative*, Sudbury, Série monographique en sciences humaines 8 / Human Sciences Monograph Series 8, 2002.
- Rondeau, Guy, « La normalisation linguistique, terminologique et technique au Québec », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec, Publication du Ministère des Communications du Québec, 1983, p. 415-434.
- Wahid, A.M. (Abd Al-), *Radio et télévision*, Série Dictionnaire Technique, Le Caire/ R.D.A., Al-Ahram/Leipzig, 1980.
- Wahid, A.M. (Abd Al-), *Technique de la soudure*, Série Dictionnaire Technique, Le Caire/R.D.A., Al-Ahram/Leipzig, 1982.